

Déclaration préalable à la CAPD du 20 juin 2017

« Apprendre à l'école, c'est interroger le monde. C'est aussi acquérir des langages spécifiques, acquisitions pour lesquelles le simple fait de grandir ne suffit pas. Le cycle 2 couvre désormais la période du CP au CE2 offrant ainsi la durée et la cohérence nécessaires pour des apprentissages progressifs et exigeants. Au cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité. »

Nul doute, Monsieur le Directeur Académique, que vous aurez reconnu l'introduction des programmes de cycle 2 publié au journal officiel du 24 novembre 2015.

Vous comprendrez donc notre étonnement à lire sur le site du ministère que l'objectif global de 100 % de réussite en CP a pour objectif de « garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, respecter autrui ».

Comment nos collègues vont-ils pouvoir appliquer les programmes tout en devant dans le même temps se focaliser sur le lire, écrire compter, respecter. Par ailleurs, il est indiqué que les enseignant-es de ces CP REP+ devront assurer 100 % de réussite. 100 % de réussite à quoi ? Nul doute que le séminaire national prévu fin juin à destination des IEN « permettra de poser les jalons d'une formation solide pour ces professeurs. » Pour le SNUipp-FSU, ce type d'annonce n'est rien de moins que démagogique. Pire, celle-ci laisse entendre que les enseignant-es n'auraient pas, d'évidence, cette ambition pour tous-tes leurs élèves. Alors que le Ministre indique vouloir « bâtir l'école de la confiance » et revendique l'autonomie, il serait bien venu que cette confiance s'applique sans attendre aux équipes, et ce dès la rentrée.

Former des citoyen-nes libres, nécessite autre chose que de perpétuelles annonces qui finissent par se contredire et surtout décrédibilisent ce grand service public qu'est l'Éducation Nationale. L'école fonctionne sur un temps qui n'est pas celui du temps politique. Elle est depuis trop longtemps et trop souvent utilisée comme faire-valoir et voit chaque alternance politique lui imposer « LA » réforme, « LE » changement, « LA » refondation qui résoudra tous les problèmes. Il est curieux que dans le même temps, ce que les enseignant-es revendiquent leur soit si régulièrement et si obstinément refusé (effectifs abaissés dans toutes les classes, de la TPS au CM2, temps pour le travail en équipe et pour la formation, RASED complet et avec des personnels formés, une formation initiale à la hauteur des enjeux, etc.). Seulement, de telles mesures nécessiteraient des choix politiques et donc économiques d'une tout autre ampleur. La preuve en est, la mise en œuvre des CP à 12 se fait par redéploiement de postes.

C'est pourquoi, M. le Directeur Académique, nous vous demandons de respecter le souhait des équipes qui ont pendant plusieurs années construit des savoirs professionnels précieux avec les PDMQDC et de ne pas les réaffecter dans les écoles en tant qu'adjoint-es. Les équipes sauront parfaitement utiliser au bénéfice de tous les élèves de leurs écoles des moyens supplémentaires qu'elles refusent de voir pris au détriment, et des élèves des autres classes (que le CP), et des équipes des écoles de l'ensemble du département.

Mais, cette CAPD traitera également de l'affectation des collègues lors de la 2nde phase comme d'autres situations, les INEAT-EXEAT, la hors-classe et de nombreuses questions diverses que nous vous avons adressées.

Concernant la seconde phase, le SNUipp-FSU rappelle que sans l'intervention des délégué-es du personnel, la mise en œuvre de la seconde phase serait sinon impossible, assurément difficile à mettre en œuvre pour notre administration pour laquelle nous demandons des moyens humains supplémentaires. Le manque de moyens n'est pas plus acceptable lorsqu'il s'agit des conditions de travail des personnels administratifs.

D'autre part, le SNUipp-FSU regrette vivement que les affectations des titulaires secteurs n'aient pas été communiquées avant la seconde phase aux collègues exerçant sur ces postes, ce qui n'a pas permis les rectifications d'erreurs ou la prise en compte d'éventuels oublis dans la constitution des postes fractionnés. À cette heure, l'ensemble des collègues TRS n'ont pas tous-tes connaissance de la composition de leur poste. Cette situation, outre l'inconfort et l'incertitude qu'elle provoque chez les intéressé-e-s (TRS, collègues à temps partiel ou directeurs-trices), ne permet pas la mise en œuvre d'une organisation sereine pour l'année scolaire prochaine. De plus, nous nous étonnons qu'il n'y ait aucun poste fractionné sur la circonscription de Sablé.

Concernant les INEAT-EXEAT, le SNUipp-FSU tient à dénoncer ici l'absence totale de solutions quant au blocage des permutations informatisées. Les incertitudes liées aux mesures de carte scolaire dans l'ensemble des départements conduisent les directions académiques à bloquer les EXEAT dans la quasitotalité des départements. Une nouvelle fois, l'inorganisation des INEAT-EXEAT au niveau national va faire fi de la situation de personnels qui n'aspirent qu'à une chose légitime : exercer leur travail tout en demeurant auprès de leurs proches ou du lieu de vie de leur choix. Pour ce genre de situation, le ministère ne semble guère empressé de trouver des solutions. Alors que notre département est en capacité d'accueillir des enseignant-es avec ratio positif de 2 (entrées / départs), nous vous demandons, dans le respect du barème, de permettre que toutes les situations d'échanges terme à terme soit mise en œuvre. Il en va de l'intérêt des personnels tout comme du service public.

Nous traiterons également du passage à la hors-classe.

Le SNUipp-FSU revendique pour tous les enseignant-es aient une carrière parcourue au rythme le plus rapide. Le déroulement de carrière doit être déconnecté de l'évaluation et des fonctions exercées. Il revendique une refonte complète de la grille permettant d'atteindre l'indice I 000 en fin de carrière. De façon transitoire, pour éviter tout blocage de grade, le SNUipp-FSU revendique un passage automatique, et hors contingent, à la hors-classe intervenant au plus tard lorsqu'une ancienneté de 3 ans est acquise dans l'échelon II. Aucun PE avec une carrière complète ne doit partir à la retraite sans accéder à la hors-classe.

Le taux d'accès à la hors classe est, pour cette année, établi par le ministère à 5,5%. Nationalement, sur 23 I 607 promouvables, c'est donc seulement 12 739 collègues qui intègrent la hors classe. En Sarthe, cela représente 105 collègues sur 1895 promouvables à la hors-classe. Or, pour ventiler le nombre de promu-es, le ministère effectue le calcul national du nombre de promus sur les échelons 7 à 11; ensuite, la répartition académique est ajustée de façon à ce que le taux de promotion à la hors classe des 10e et 11e échelons, soit égal d'une académie à l'autre. Le ministère donne également des indications pour une répartition départementale respectant cette égalité du taux de promotions aux 10e et 11e échelons. Il appartient aux recteurs de répartir ce contingent entre départements. Là encore, nous sommes très surpris du manque de transparence quant à l'application d'une règle qui se veut pourtant équitable au plan national. En effet, pour atteindre le taux de 5,5 % de passage à la hors-classe, il serait nécessaire que 105 et 87/95 collègues soit promu-es. Nous sommes donc loin du compte.

Enfin, nous nous étonnons des retraits sur salaire accompagnés de retrait d'AGS qui ont été notifiés à plusieurs de nos collègues qui se sont absenté-es pour des raisons personnelles (décès et visites médicales auprès de spécialistes). Sans notre intervention, certains collègues se verraient toujours injustement prélevé-es. Nous vous demandons, M. le Directeur Académique que telles pratiques cessent et que toutes les situations de ce type soient résolues au bénéfice des collègues. De telles mesures sont fort mal vécues et perçues par la profession, qui voit dans de telles pratiques, la main d'une administration irrespectueuse et sourde aux réalités quotidiennes et parfois douloureuses. Or, il n'en est rien, nous n'en doutons pas.